



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E63715

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2026

ÉDITÉ LE

09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/03/2022
50 000

Raison sociale : REP 24

172 AVENUE WINSTON CHURCHILL
24660 COULOUNIEIX-CHAMIER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 97 B 226

Téléphone : 05 53 53 12 32

Fax : 05 53 07 06 25

Siret : 414 275 636 00010

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : <http://www.rep-24.com>

Numéro caisse de congés payés : 6109341

E-mail : s.mouni@rep.services

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010960941204

Responsabilité légale :

REP GESTION (465 202 687) / CORET DENIS PRÉSIDENT / FRESQUET GUYLAINE,
CLAIRE DIRECTRICE GENERALE

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010960941204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	06/02/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/12/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.